





Le 15/04/21

# EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Dispositif préfectoral activé selon les prévisions de dépassements des seuils réglementaires élaborées par Madininair

AUJOURD'HUI le 15/04/21



PROCEDURE D'ALERTE ACTIVEE

Vigilance pour l'ensemble de la population

DEMAIN le 16/04/21



PROCEDURE D'ALERTE
ACTIVEE SUR
PERSISTANCE

TENDANCE POUR APRES-DEMAIN le 17/04/21



PROCEDURE D'ALERTE
ACTIVEE SUR
PERSISTANCE

#### PREVISIONS DE DEPASSEMENTS DES SEUILS REGLEMENTAIRES

Polluants et seuils dépassés en ug/m <sup>3</sup>					
Ozone O <sub>3</sub>	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>		
	80 ug/m3/24h				

Polluants et seuils dépassés en ug/m <sup>3</sup>					
Ozone O3	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>		
	50 ug/m3/24h				

Polluants et seuils dépassés en ug/m <sup>3</sup>				
Ozone O3	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>	
	50 ug/m3/24h			

Pour « APRES DEMAIN », les prévisions de la qualité de l'air ont un niveau de confiance plus faible : il est donc important de suivre quotidiennement l'évolution des prévisions.

En cas de constat ou prévision d'épisode de pollution de l'air ambiant, un dispositif préfectoral de gestion comportant 2 niveaux est mis en oeuvre.

Au niveau d'information-recommandation, des messages sanitaires et des recommandations comportementales sont diffusées.

Au niveau d'alerte, au delà des messages sanitaires et des recommandations comportementales, des mesures réglementaires de réduction des émissions dites mesures d'urgence, peuvent être mises en oeuvre par le préfet.

## Légende



Aucune procédure active



Procédure d'information activée



Procédure d'alerte activée

#### Explications de Madininair

Aujourd'hui, l'épisode de brume de sable gagne en intensité. Face au risque élevé de dépasser le deuxième seuil sanitaire de 80µg/m3 en particules fines PM10, Madininair déclenche la procédure d'alerte pour aujourd'hui. Demain, la brume de sable légèrement moins intense affectera encore notre territoire. Madininair maintient sur prévision la procédure d'alerte aux particules fines sur persistance pour ce vendredi.

## Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :

Madininair, association régionale de surveillance de la qualité de l'air 0596 60 08 48 – info@madininair.fr - www.madininair.fr astreinte (week-ends et jours fériés) : 0696 29 35 46

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en oeuvre :

www.martinique.pref.gouv.fr